NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23255
29 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN

1. Le but de ce rapport spécial est de porter à la connaissance du Conseil de sécurité les circonstances dans lesquelles un soldat irlandais de la FINUL a été tué le 15 novembre 1991. C'est la cent unième victime des hostilités ou d'accidents liés à sa mission que la FINUL ait à déplorer et c'est la vingt et unième perte subie par le contingent irlandais. Le rapport décrit aussi la montée récente de la tension et la recrudescence des hostilités dans la zone de la FINUL et les régions voisines du sud du Liban.

2. A 17 h 15 (heure locale) le 15 novembre, la position de la FINUL située à At Tiri, dans le secteur du bataillon irlandais, a vu une patrouille des forces de facto entrer dans le village. Conformément à la procédure habituelle, la FINUL a envoyé une patrouille de cinq hommes pour surveiller les mouvements de la patrouille des forces de facto. A 17 h 45, alors que la patrouille de la FINUL revenait à sa position, trois de ses membres ont essuyé un tir de fusils et d'armes automatiques. La première rafale a tué un caporal et blessé un simple soldat. Immédiatement après, deux positions des forces de facto du voisinage ont tiré des milliers de coups d'armes automatiques dans cette direction. Lorsque les nouvelles de l'incident sont parvenues à l'état-major du bataillon irlandais, deux véhicules blindés de transport de troupes très éclairés et équipés de phares à éclats ont essayé de se rendre sur les lieux mais en ont été empêchés par un feu nourri d'armes automatiques provenant des positions des forces de facto dans ce secteur.

3. Alors que les deux survivants, dont le blessé, étaient emmenés par les forces de facto dans un véhicule blindé de transport de troupes, on leur a montré le corps d'un soldat des forces de facto qui, leur a-t-on dit, avait été tué pendant l'incident. Grâce à l'intervention d'observateurs militaires des Nations Unies du Groupe d'observateurs au Liban (ONUST), les deux soldats ont été remis à la FINUL. Par la suite, le bataillon irlandais a pu récupérer le corps du caporal tué ainsi que les deux autres membres de la patrouille de la FINUL qui s'étaient trouvés séparés de leurs camarades lorsque le tir avait commencé.

4. Cet incident a fait l'objet de vives protestations auprès des autorités israéliennes sur place et à New York. La FINUL effectue une enquête approfondie mais a déjà établi qu'aucun des membres de la patrouille de la FINUL n'avait tiré et que l'ONU n'était donc pas responsable de la mort du soldat des forces de facto. La FINUL a également demandé aux autorités israéliennes de l'informer des résultats de leur propre enquête.

5. Ce grave incident s'est produit dans une période marquée par une montée de la tension et une recrudescence des hostilités dans la zone d'opérations de la FINUL. Ces derniers mois, on a assisté à une intensification tant des attaques d'éléments armés contre les FDI et les forces de facto que des actions de représailles de ces dernières. La FINUL a signalé que les heurts entre les éléments armés et les FDI/forces de facto étaient passés en moyenne d'à peine plus d'un par mois durant les trois premiers mois de l'année à plus de cinq par mois pendant la période suivante. Les échanges de coups de feu sont passés d'une moyenne d'environ 300 par mois en janvier-mars à environ 450 par mois durant les mois suivants pour atteindre le chiffre de 847 au mois d'octobre.

6. Selon les médias, il y a eu un accroissement similaire des opérations lancées par les groupes de résistance et des opérations de représailles des FDI/forces de facto au nord de la zone d'opérations de la FINUL. Récemment, par exemple, un engin piégé a explosé à Jarmaq, le 20 octobre 1991, tuant trois soldats des FDI et en blessant deux autres. En représailles, les FDI et les forces de facto ont effectué des tirs d'artillerie et lancé des attaques aériennes contre les régions de Nabatiyeh-Iklim Tuffah pendant cinq jours.

7. Au cours des opérations menées contre les FDI et les forces de facto, on a noté une recrudescence dans l'usage des engins piégés. Depuis avril, la moyenne mensuelle des explosions dues à des engins piégés est de 5,7 mais on en a noté 15 pour le seul mois d'octobre. Les FDI et les forces de facto ont réagi aux attaques par engins piégés, surtout lorsque certains des leurs étaient tués ou blessés, en soumettant à des tirs d'artillerie et de blindés les centres habités situés près des endroits où les explosions avaient eu lieu. Dans la zone d'opérations de la FINUL, les villages de Tibnin, Majdal Silm, Brashit, Haddathah, Ayta Zutt et Qabrikha, tous dans le secteur du bataillon irlandais, ont été particulièrement touchés. C'est ainsi que, en représailles contre une attaque par engins piégés qui avait eu lieu au sud de Bradshit le 23 août 1991, les FDI et les forces de facto ont tiré pendant neuf jours, tuant un civil et en blessant quatre. Devant un bombardement aussi intense, les populations libanaises des villages attaqués se sont enfuies pour se mettre à l'abri. Au 1er novembre 1991, 70 % environ de la population n'étaient toujours pas revenus. Depuis le mois d'août, 11 civils libanais au moins ont été tués et 30 ont été blessés par des engins piégés et des tirs de représailles. Lors d'un incident particulièrement tragique survenu le 19 novembre 1991, les FDI et les forces de facto ont fait incursion dans la zone d'opérations de la FINUL à Majdal Silm; elles ont enlevé 4 hommes et démoli 2 maisons, blessant 2 femmes et 3 enfants; une fillette de 10 ans qui suppliait les forces de facto de ne pas enlever son père a été tuée par balle.

8. Comme de nombreuses positions de la FINUL sont situées dans des centres habités ou tout près de ceux-ci, elle a subi les effets de cette recrudescence des hostilités. Les tirs en direction ou à proximité de ces positions sont passés d'une moyenne de six par mois environ de janvier à mars à 22 par mois d'avril à juillet et à 68 par mois d'août à octobre. Presque tous ces tirs rapprochés sont dus aux FDI et aux forces de facto. Ils exposent la FINUL au risque de subir de nouvelles pertes et ont fait l'objet d'énergiques protestations.

9. Les hostilités décrites plus haut se sont pour la plupart déroulées près des positions des FDI et des forces de facto qui sont proches de centres habités et dans des secteurs où la FINUL est déployée en partie dans la zone sous contrôle israélien. Pour limiter les hostilités, pour éviter à la population civile de nouvelles souffrances et prévenir de nouvelles pertes du côté de la FINUL, j'ai proposé au Gouvernement israélien qu'il retire ses forces de défense et les forces de facto des positions les plus touchées, où la FINUL pourrait s'établir. Je suis convaincu que, comme dans le cas de Tallet Huqban en octobre 1987 (S/19445), une telle mesure aurait un effet salutaire.